

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 816 portant interdiction de séjour dans le Cercle de Djibouti .

n° 816

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
17 juillet 1961Numéro JO
n° 7 du 31/07/1961Date du numéro
31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le séjour dans le Cercle de Djibouti est interdit pendant cinq ans au nommé : Darar Meraneh Waberi, somali issa odagob mahali, né vers 1937 à Djibouti, fils de Méraneh Waberī et de Timéro Guédi, condamné le 2 juillet 1960 à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour par le tribunal correctionnel pour vagabondage. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, **J. COMPAIN.**